



GROUPE
NASS

ENVIE
D'ENTREPRENDRE
AUTREMENT





GROUPE
NASS

ENVIE
D'ENTREPRENDRE
AUTREMENT



UN GROUPE SOLIDE ET RECONNU DEPUIS 1999

Le groupe conçoit ses propres solutions d'investissements :

- L'investissement industriel en Outre-Mer,
- La production d'énergies renouvelables
- La promotion immobilière



L'investissement industriel dans les territoires d'Outre-Mer

JP Océan a été créée en 1999 et est aujourd'hui un acteur incontournable de la défiscalisation loi Girardin Industriel. Investissement annuel: 40M€



La production d'énergies renouvelables

JPee créée en 2004, est l'un des principaux producteurs d'électricité verte français avec plus de 120 000 foyers alimentés. Actif en exploitation : 400M€



L'investissement immobilier

Nouveau lancement de l'activité de promotion immobilière du groupe en 2015. Réalisation d'immeubles de standing en région parisienne.



Créée en 2001, **JP Distribution** conseille un réseau de partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine et Experts-Comptables dans la France entière à partir de solutions patrimoniales de qualité, innovantes, performantes et sécurisées.



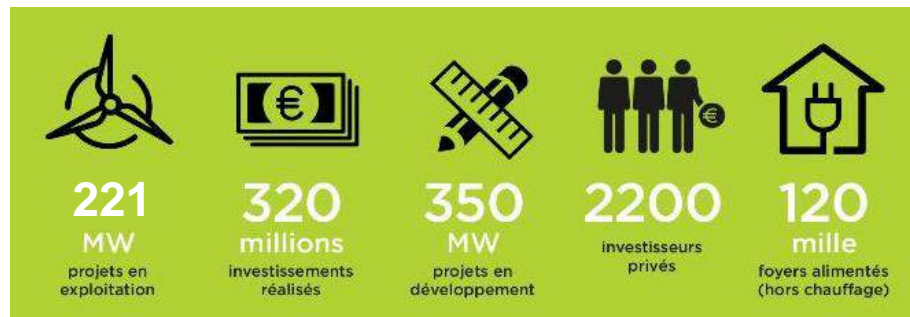
Producteur indépendant d'énergies renouvelables

www.jpee.fr

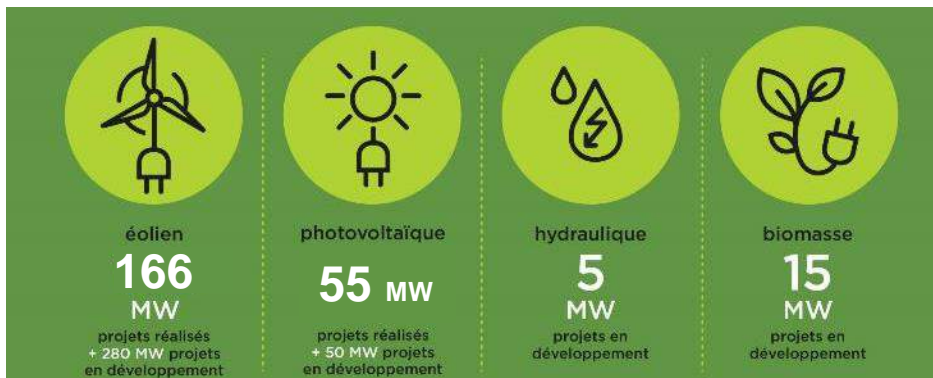


Producteur français d'électricité 100% renouvelables

- **12 ans d'expérience** et d'engagement
- Parmi les premières sociétés françaises indépendantes de son secteur
- Siège social à Caen, bureaux à Paris, Nantes et Montpellier
- Une équipe de **35 salariés**



Label Excellence 2015 de Bpifrance d'innovation et de croissance



Une solution clé en main

Un interlocuteur unique sur toute la durée de vie des projets



Développement



Financement



Construction



Exploitation et
maintenance

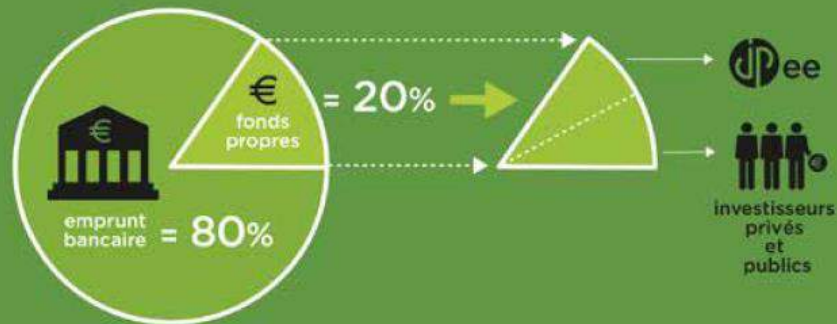


- Etude de faisabilité
- Maitrise foncière
- Etudes techniques et réglementaires
- Financement
- Construction et mise en service
- Exploitation / Maintenance
- Démantèlement

Une approche partenariale : une logique participative

JPee propose une approche partenariale pour accompagner le **développement économique des territoires** sur le long terme avec l'**investissement participatif**.

Financement d'une société de projet



Les étapes

- Création d'une société d'exploitation spécifique au parc
- Une fois les autorisations obtenues, JPee lance le financement du projet.
- JPee, ouvre le financement à l'investissement participatif :
 - particuliers, sociétés privées
 - publics (collectivités, Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale)
- Lors de la mise en service des unités, les investisseurs privés et collectivités sont ainsi rémunérés à hauteur de leur souscription dans la société projet



JPee a reçu le label Excellence 2015 de Bpifrance pour son potentiel d'innovation et de croissance



JPee a pour partenaire la Caisse des Dépôts et Consignations et bénéficie du soutien des plus grandes banques françaises.



Retour d'expérience sur www.jppee.fr/nos-metiers/le-financement

Visionnez le témoignage de notre partenaire, **Pascal Hoffmann**, Directeur Régional Centre-Val de Loire Caisse des Dépôts et Consignations

«La transition énergétique est au cœur de l'intérêt général, JPee contribue à cet objectif et en cela entre dans nos priorités»

Exemple d'un montage financier participatif Parc éolien du Moulin d'Emanville



Investissement : 80 millions d'euros financés par Jpee, la Caisse des Dépôts et Consignations et une centaine d'investisseurs particuliers.



«JPee, c'est une équipe expérimentée, attachée à conserver l'esprit familial de l'entreprise. Son agilité lui permet de trouver des solutions adaptées aux exigences juridiques, techniques et financières des projets qu'elle mène.»

Grégory Faillenet, Financement de Projet, Natixis



Pourquoi investir dans les énergies renouvelables ?



Pourquoi investir dans les énergies renouvelables ?

Les objectifs fixés par la loi de transition énergétique :

- Diviser par deux la consommation totale d'énergie du pays d'ici à 2050,
- Faire tomber à 50 % en 2025 la part de l'énergie tirée du nucléaire et à 30 % en 2030 celle tirée des énergies fossiles
- Augmenter à 32 % à horizon 2030 la part des énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables permet :

- D'atteindre une plus **grande indépendance énergétique**
- De **lutter contre le changement climatique**
- De **créer des nouvelles filières professionnelles et des emplois**

Une solution patrimoniale sécurisée : investir son épargne en toute sécurité

Bénéficier d'un rendement fixe et contractuel entre 3 et 5% par an en fonction de la durée du placement sans aucun frais d'entrée, de gestion, ni de sortie.

Les investissements sont réalisés dans le cadre de contrats d'emprunts obligataires émis directement par une de nos sociétés d'exploitation.

Sécurité : Nos sociétés d'exploitation bénéficient de contrats d'achat d'électricité avec EDF sur une durée de 15 à 20 ans. De plus, chaque parc fait l'objet d'un audit et d'un financement réalisés par les plus grandes banques françaises spécialisées dans le domaine des énergies renouvelables, comme Natixis, BPI France, Les Caisses d'Epargne, le Crédit Agricole.

Engagement : De plus, JPee garantit contractuellement le rachat des obligations, laissant le choix à chaque investisseur d'une sortie totale ou partielle de son placement.

La communication aux investisseurs

www.jpee.fr



Accès investisseurs

Identifiant	
Mot de passe	Valider

[Mot de passe oublié ?](#)

Un extranet donnant accès aux données

- Informations sur les parcs en exploitation
- Suivi des productions mensuelles
- Téléchargement des documents de souscriptions
- Mise à jour des RIB pour versement des dividendes

BDC ENERGIES 2016

(Bon de caisse)



Définition – Bon de caisse

- Le bon de caisse est un **produit de placement** qui se traduit par la remise d'un bon nominatif.
- Le fonctionnement du bon de caisse, dont la **rémunération n'est versée qu'à l'échéance**, le distingue d'une obligation qui donne droit à des intérêts annuels.
- Au terme du placement, le créancier est remboursé et **perçoit en supplément les intérêts** convenus au départ entre les deux parties.
- La durée du bon de caisse « BDC ENERGIES 2016 » est d'une **durée minimum de 6 mois** et d'une durée **maximum de 48 mois**. Le taux de rémunération est progressif selon un barème





Contexte – Portefeuille solaire/éolien

JPEE possède un portefeuille de projets en phase de développement de 350 MW.

En particulier, le parc éolien de Boissy (Essonne) de 15 MW dispose d'un permis de construire et verra sa construction débuter au printemps 2017.

De plus, JPEE a remporté 5 projets photovoltaïques à l'appel d'offres CRE 3 dont un en toiture.
La construction des centrales aura lieu l'été 2017.

LOCALISATION	Sansuère2	La Rafette	Braize 1	Braize 2	Cheviré 1
Puissance (mwc):	1,18	2,50	11,35	7,13	2,73
Département :	Lot et Garonne	Gironde	Allier	Allier	Loire-Atlantique
Ville :	Casteljaloux	Saint-Loubès	Braize	Braize	Bouguenais
Fonds propres	350 000€	550 000€	2,3m€	1,5m€	850 000€
Investissement total :	1,4m€	2,2m€	11,3m€	7,5m€	4,1m€

Ces projets visent à la réalisation de 4 centrales photovoltaïques au sol et d'une centrale photovoltaïque en toiture totalisant une puissance de 24,91 MWc.

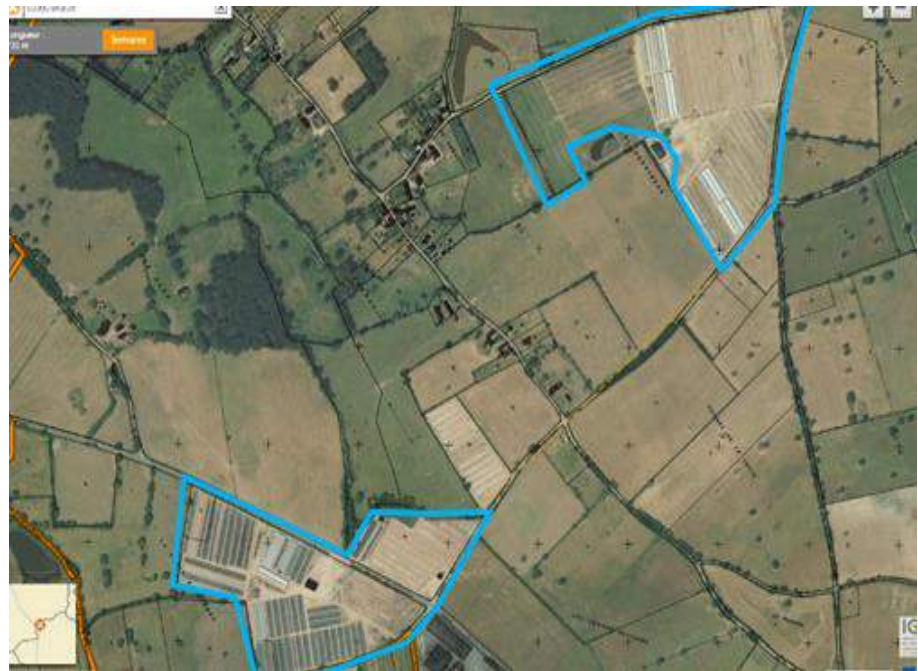
Les centrales solaires seront en mesure de produire plus de 31 000 MWh par an, soit la consommation annuelle de plus de 10 400 foyers.

Présentation d'un sous-jacent en développement

Vues au sol du site de BRAIZE



Vue aérienne du site de BRAIZE



Le site est une ancienne pépinière agricole hors-sol dont les serres ont été démantelées. Il reste cependant quelques dalles de béton. Le site est plat et facile d'accès.



Les atouts de notre solution « BDC ENERGIES 2016 »



- Capital et rendement garantis contractuellement
- Alternative performante à la baisse des CAT, SICAV monétaires et fonds euros
- Liquidité semestrielle
- Rendement sécurisé grâce au tarif de rachat indexé par EDF
- Eligible personne morale/physique
- Engagement de rachat permettant une sortie anticipée
- Rentabilité totalement décorrélée des marchés financiers
- Diversification patrimoniale sécurisée
- Aucun frais de gestion, ni de droit d'entrée, ni de frais de sortie



Barème – rémunération clients

Mois	Rémunération annuelle	Taux à la sortie
6	1,00%	0,50%
12	1,00%	1,00%
18	1,50%	2,25%
24	2,00%	4,00%
30	2,50%	6,25%
36	3,00%	9,00%
42	3,00%	10,50%
48	3,50%	14,00%

- **Paiement intérêt et principal** : IN FINE. Seul le taux de sortie est pris en compte. (calcul rétro actif)
- **Garantie Nass Expansion** : OUI
- **Préavis de sortie** : 1 Mois en LRAR
- **Montant min** : 10 k€
- **Montant Max** : 500 k€



... retrouvez-nous sur le web

www.jpee.fr
www.jpdistribution.fr
www.groupe.nass



Suivez-nous sur Twitter @JPee_energies



Retrouver nous sur Facebook





2 bureaux

- 13 rue de Liège, 75009 PARIS

- 12 rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST

T +33(0)2.31.43.70.00

www.jpdistribution.fr



www.groupenass.com

info@groupenass.com